

**A.M.V.**

**AUDIT MARQUET VAUTRIN**

*Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes  
rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts-de-France*

Christophe VAUTRIN

Commissaire aux comptes  
Expert-comptable

Tél. : 03.28.69.61.79

E-mail:

c.vautrin@audit-amv.fr

**ASSOCIATION LOUISE MICHEL**

1967 AVENUE DE PETITE-SYNTHÉ - 59640 DUNKERQUE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023*

\*\*\*\*\*

**RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS**

---

SARL au capital de 17 500 euros - RCS DUNKERQUE 507 569 861  
Siège Social : Rue Galilée - Parc d'Activité de l'Etoile - B.P. 70137 - 59760 Grande-Synthe  
N° SIRET : 507 569 861 00028  
N° TVA intracommunautaire : FR 06507569861

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	318.00	318.00				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	106 907.94	74 108.57	32 799.37	41 045.98	8 246.61	20.09	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	30 858.00		30 858.00	30 256.00	602.00	1.99	
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	138 083.94	74 426.57	63 657.37	71 301.98	7 644.61	10.72	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 851.00	1 851.00				
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	11 950.65		11 950.65	8 771.29	3 179.36	36.25
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	317 920.55		317 920.55	289 086.93	28 833.62	9.97
Charges constatées d'avance (2)	2 978.14		2 978.14	2 809.08	169.06	6.02	
<b>Total II</b>	334 700.34	1 851.00	332 849.34	300 667.30	32 182.04	10.70	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	472 784.28	76 277.57	396 506.71	371 969.28	24 537.43	6.60	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation	602.64		298.24		304.40	102.07
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2 502.12		1 259.84		1 242.28	98.61
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>3 104.76</b>		<b>1 558.08</b>		<b>1 546.68</b>	<b>99.27</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>3 104.76</b>		<b>1 558.08</b>		<b>1 546.68</b>	<b>99.27</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>1 699.52</b>		<b>2 168.42</b>		<b>3 867.94</b>	<b>178.38</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	2 274.24		405.82		1 868.42	460.41
Sur opérations en capital	2 382.00		2 382.00			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	<b>4 656.24</b>		<b>2 787.82</b>		<b>1 868.42</b>	<b>67.02</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion			4 285.58		4 285.58	100.00
Sur opérations en capital			1 834.20		1 834.20	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>			<b>6 119.78</b>		<b>6 119.78</b>	<b>100.00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>4 656.24</b>		<b>3 331.96</b>		<b>7 988.20</b>	<b>239.74</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>52.00</b>		<b>47.00</b>		<b>5.00</b>	<b>10.64</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>340 549.93</b>		<b>314 277.28</b>		<b>26 272.65</b>	<b>8.36</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>334 246.17</b>		<b>319 824.66</b>		<b>14 421.51</b>	<b>4.51</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 303.76</b>		<b>5 547.38</b>		<b>11 851.14</b>	<b>213.63</b>



## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature	8 058.72	7 480.36	578.36	7.73
Prestations en nature				
Bénévolat	5 676.62	4 431.19	1 245.43	28.11
<b>TOTAL</b>	<b>13 735.34</b>	<b>11 911.55</b>	<b>1 823.79</b>	<b>15.31</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	8 058.72	7 480.36	578.36	7.73
Prestations en nature				
Personnel bénévole	5 676.62	4 431.19	1 245.43	28.11
<b>TOTAL</b>	<b>13 735.34</b>	<b>11 911.55</b>	<b>1 823.79</b>	<b>15.31</b>



## Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
1.2.3	Méthode de valorisation du bénévolat	4
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Tableau des amortissements	4
2.1.3	Immobilisations incorporelles	4
2.1.4	Immobilisations corporelles	5
2.1.5	Immobilisations financières	6
2.2	Passif	6
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	6
2.2.2	Provision pour risques et charges	6
2.2.3	Subventions d'investissement	7



### 1.2.3 Méthode de présentation de la valorisation du bénévolat

Lors de la clôture de l'exercice 2023, la mise à disposition gratuite de biens et le bénévolat ont été comptabilisés dans des comptes de classe 8. La valorisation des dons alimentaires a été valorisé à hauteur de 8 058.72 € tandis que le bénévolat a été comptabilisé pour un montant de 5 676.62 €.

## 2 Informations relatives au bilan



### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	318			318
Immobilisations corporelles	126 321	752	20 165	106 908
Immobilisations financières	30 256	602		30 858
<b>TOTAL</b>	<b>156 895</b>	<b>1 354</b>	<b>20 165</b>	<b>138 084</b>

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	318			318
Immobilisations corporelles	85 275	8 999	20 165	74 109
Immobilisations financières	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>85 593</b>	<b>8 999</b>	<b>20 165</b>	<b>74 427</b>

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

## 2.1.5 Immobilisations financières

### 2.1.5.1 Principaux mouvements

En date du 9 juin 2023, il a été procédé à une augmentation des parts sociales détenues au Crédit Mutuel de 602 parts de 1 € chacune, soit une détention totale de 30 858 parts (30 858 €).

### 2.1.5.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	30 858
Prêts	



## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	4 477			4 477
Primes d'émission, fusion...				
Réserves				
Autres réserves				
Report à nouveau	293 148		5 547	287 601
<b>Résultat</b>	- 5547	11 851		6 304
Subventions d'investissement	12 675		2 382	10 293
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>304 753</b>	<b>11 851</b>	<b>7 929</b>	<b>308 675</b>

### 2.2.2 Provision pour risques et charges

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Autres : provisions pour risques et charges	14 574	2 886		17 461
Provision pour accord transactionnel		6 645		6 645

La provision pour risques et charges correspond à l'évaluation de l'indemnité de départ de retraite au 31/12/2023.